

Réquisitoire définitif du Ministère Public près la Cour d'Appel des Gonaïves dans l'affaire l'opposant aux sieurs Yvon Neptune, Jocelerme Privert, Amanus Mayette, Roland Dauphin (alias Black Ronald), Tinono Pierre, Armony Ronald, Raphael Mathieu, William Baptiste, Biron Odigé, Figaro Désir, Ernest Pascal, Vikès Janvier, Jean Claude Jean-Baptiste (alias Jean Claude Désir), Hervé Méristil, Georges Michel Valbrun, Dieubonnet Mayette, Calixte Delatour, Jean Gérard Dubreuil, Roody Berthomieux, Jean Robert Esther, Frantz Gabriel, Baron Brant Decker, Rony Wayne Lusk, Daniel Timophy Hovermale, Olvy Emilcar, Pierre Destinoble, André Louissaint, Wantalès Lormejuste, Hora Jean-Baptiste, Féquière ainsi connu et à la dame Jocelyne Pierre, autour des événements survenus à la Scierie (Saint-Marc) du 9 au 29 février 2004, avec comme plaignants : Jean-Hugues Narcisse, Carlo Dorcéus, Yvonne Charles Prince, Amazile Jean-Baptiste, Jeannine Gabriel, Anderson Petit-Frère, Mélicia Joseph, Bélène Orélien François, Bénicia Pierre, Déjean Belton, Soinette Dieujuste, Andriel Louis, Francky Edouard, Marguerite Dimanche, Marie-Paule Lacourt, Yvonne Thélusmond, Yvena Clairvoyant, les Paultre et Beauvoir Joseph :

Honorables Président et Juges de la Cour,

Au cours du mois de Février 2004, la ville de Saint-Marc ou plus précisément la localité de cette ville dénommée La Scierie, a été le théâtre de nombreux événements au cours ou à l'occasion desquels des femmes ont été violées, des hommes tués, décapités et même brûlés vifs, des maisons et des véhicules incendiés, des dépôts de marchandises et des maisons pillés, etc ... A raison de ces faits survenus entre le 9 et le 29 février de l'année 2004 où même du sang des victimes aurait été bu par leurs bourreaux, une instruction a été ouverte et a abouti à une ordonnance de clôture dont le dispositif se lit comme suit :

« Par ces motifs, après examen et sur les conclusions (sic) du Ministère Public...
Disons et déclarons, en outre, qu'il y a charges et indices suffisants contre les inculpés suivants : Amanus MAYETTE, Biron ODIGE, Ronald DAUPHIN alias Black Ronald, Figaro DESIR, Ernest PASCAL, Vikès JANVIER, Jean-Claude JEAN-BAPTISTE dit Jean-Claude DESIR, Hervé MERISTIL, Gorges Michel VALBRUN, Dieubonnet MAYETTE, Ronald HARMONY, Williams BAPTISTE, Mathieu RAPHAEL, majeurs, demeurant et domiciliés à Saint-Marc et les trois derniers à Port-au-Prince ; disons qu'il y a lieu de suivre contre eux, les huit premiers comme auteurs et les cinq autres comme co-auteurs ;

- 1) du massacre de La Scierie survenu le 11 février 2004 ayant causé la mort à plusieurs personnes dont : Brice Kéner PIERRE-LOUIS, Francky DIMANCHE, Leroy JOSEPH, Kénold SAINT-GILLES, Stanley FORTUNE, Bosquet FAUSTIN, Jonas NELSON ;
- 2) d'assassinat sur la personne de Yveto MAURENCY, Anserme PETIT-FRERE, Jean-Louis JOSEPH, Guernel JOSEPH, Marc-Antoine CIVIL, Florette SOLIDE, Fanès DORJEAN, Laureste GUILLAUME, Nixon FRANCOIS ;
- 3) d'incendies de maisons au préjudice des époux Luc PAULTRE, Belton DEJEAN, Soinette DIEUJUSTE, Marie-Paule LACOURT, Mielais